

COMMUNE D'ALTRIPPE – FLASH INFORMATION

14 MAI 2021

TENUE DES BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS REGIONALES ET
DEPARTEMENTALES DES 20 et 27 JUIN

Dans ce contexte de double élection, la mairie recherche des citoyens volontaires pour tenir les bureaux de vote les 2 jours de scrutin.

Les assesseurs contrôlent l'identité des électeurs, apposent les timbres portant la date du scrutin sur les cartes électorales, etc...

La Commune assure que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des électrices et électeurs, comme des membres des bureaux de vote lors du dépouillement du scrutin.

Si vous désirez participer à la tenue des bureaux de vote et devenir assesseur, il suffit :

- D'avoir 18 ans et inscrit sur la liste électorale de la commune
- D'être vacciné ou immunisé et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin
- **Pour les personnes qui le souhaitent la mairie pourra établir une attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales**
- De contacter la mairie pour le mardi 19 mai au plus tard (téléphone 03 87 01 84 61, mail : mairie.altrippe@orange.fr ou passage en mairie)

COMMUNE D'ALTRIPPE – FLASH INFORMATION

14 MAI 2021

TENUE DES BUREAUX DE VOTE – ELECTIONS REGIONALES ET
DEPARTEMENTALES DES 20 et 27 JUIN

Dans ce contexte de double élection, la mairie recherche des citoyens volontaires pour tenir les bureaux de vote les 2 jours de scrutin.

Les assesseurs contrôlent l'identité des électeurs, apposent les timbres portant la date du scrutin sur les cartes électorales, etc...

La Commune assure que tout sera mis en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire des électrices et électeurs, comme des membres des bureaux de vote lors du dépouillement du scrutin.

Si vous désirez participer à la tenue des bureaux de vote et devenir assesseur, il suffit :

- D'avoir 18 ans et inscrit sur la liste électorale de la commune
- D'être vacciné ou immunisé et à défaut de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédant le scrutin
- **Pour les personnes qui le souhaitent la mairie pourra établir une attestation individuelle de priorité vaccinale en raison de la participation aux opérations électorales**
- De contacter la mairie pour le mardi 19 mai au plus tard (téléphone 03 87 01 84 61, mail : mairie.altrippe@orange.fr ou passage à la mairie)